

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

DÉROGATION MINEURE – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

(Adresse de la propriété : 2120, rue Guèvremont – lot 4 333 954

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné :

QU'UNE assemblée publique de consultation sera tenue le 6 mai 2019 à compter de 19 h 15 (7 h 15 pm) en la salle municipale du 4055 rue Principale, Saint-Cyrille-de-Wendover pour statuer sur une demande de dérogation mineure régularisant la marge de recul avant de la propriété sise au 2120, rue Guèvremont (lot 4 333 954).

QUE cette demande de dérogation a pour effet :

- de permettre une marge de recul avant minimale de 5,66 mètre pour le bâtiment principal sur la propriété du 2120, rue Guèvremont.

Au cours de cette séance, le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser au bureau municipal, 4055 Principale, Saint-Cyrille-de-Wendover pendant les heures d'ouverture.

Saint-Cyrille-de-Wendover
Ce 2 avril 2019

Signé :

Nicolas Dion-Proulx
Responsable de l'Urbanisme